



Groupement de Coopération Sanitaire *Axanté*

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

PASS Bessin-Caen Ouest-PréBocage

Précarité et Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

La PASS est l'une des actions portées par le GCS Axanté pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Les situations de précarité sont identifiées par les structures et professionnels des différentes filières et par les acteurs des différents parcours de santé.

A ce titre, La PASS est un dispositif transversal de coordination sur le territoire du GCS Axanté.

La PASS est souvent contactée dès lors que la situation nécessite une expertise et un regard croisé. La coordination ne se résume pas à la prise en charge du patient mais à venir aussi en soutien, en appui des structures existantes. Ce travail nécessite de décloisonner les pratiques et les cultures professionnelles.

Le décloisonnement est favorisé par le positionnement extra hospitalier de la PASS au sein du GCS. L'interface avec l'hôpital permet d'accéder plus facilement à cette institution. Face à un problème de santé, la PASS s'avère être un interlocuteur facilitant l'accès aux soins. Inversement, le secteur hospitalier fait appel au service dès lors que la situation va nécessiter à terme un travail sur l'extérieur. La PASS participe à la mise en place de relais extérieurs pour optimiser la prise en charge et le retour à l'autonomie de la personne.

Evolution du service

Le projet de service de la PASS qui datait de 2011, au vu de l'évolution de l'activité, des missions confiées et de l'équipe étoffée, a été travaillé et réécrit en équipe. Un plan d'action a été défini pour 3 ans (2021-2023)

Parmi les premiers objectifs de ce plan d'action, une priorité a été donnée au renforcement de l'offre sanitaire avec l'arrivée d'une nouvelle infirmière sur un temps partiel permettant d'assurer une réponse sanitaire continue sur la semaine. Notre équipe s'est inscrite dans une réflexion départementale d'offre de téléconsultation coordonnée par La PASS de la fondation de la Miséricorde à Caen afin de renforcer la réponse médicale auprès des bénéficiaires.

En fonction de l'évolution des contraintes sanitaires et des instructions ministérielles, alliant télétravail et visite à domicile, l'équipe s'est adaptée pour maintenir les collaborations avec nos partenaires habituels et poursuivre notre démarche « d'aller-vers » à la rencontre de nouveaux partenaires sur les territoires du Pré-bocage et de Caen Ouest.

Partie prenante du Guichet Unique, en complément de la PTA devenue DAC au 1^{er} avril 2022, la PASS s'est efforcée d'apporter une réponse adaptée aux demandes exprimées par les professionnels ainsi qu'aux situations présentées par les usagers.

Suite à la validation du projet de santé et la mise en place de la CPTS Axanté fin 2020, des groupes de travail se sont mis en place pour répondre aux besoins identifiés et priorisés. La PASS a intégré 2 de ses commissions sur le thème de la prévention et de l'organisation des soins non programmés.

1. Animation territoriale

L'animation territoriale de la PASS est portée par l'équipe de direction du GCS incluant la coordinatrice de la PASS, dans une dynamique de travail en réseau.

Cette mission de service public correspond, à la lutte contre l'exclusion sociale, en relation avec les autres professions et institutions compétentes dans ce domaine, ainsi que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la discrimination.

Comme les autres actions du GCS, la PASS va s'appuyer sur un CSACQ, pour cette animation et garantir cette mission. Ce Comité correspond à un comité de pilotage.

Le Comité de suivi et d'amélioration continue de la qualité (CSACQ) de la PASS

Le CSACQ participe de façon active à la vie de la PASS dans sa dimension transversale. Il suit et soutient l'équipe de coordination dans sa mission.

Il est composé d'une quinzaine de personnes, représentant diverses professions du secteur sanitaire et social. Nous visons l'interdisciplinarité avec la représentation ville/hôpital. Chaque membre possède une expérience quotidienne dans la thématique. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu envoyé à ses membres (ARS, Coordination Régionale des PASS, SIAO, CHAB, EMPP, Pharmacien et médecin libéraux, CRF, Foyer J. Cornu, Association 2chosesl'une.

En 2022, 2 CSACQ ont été organisés pour la PASS, en mars et octobre.

Dans le cadre de cette animation territoriale, la PASS veille à son maillage avec les structures et instances concernées par la précarité sur son territoire mais aussi s'intègre de la dynamique régionale.

2. Participation aux instances, dynamiques et projets du territoire

Le travail de partenariat mis à mal du fait de la pandémie COVID 19 a intégré dans nos organisations et modes de communication, la proposition systématique de participation en visio-conférence.

2.1 La Coordination Régionale des PASS:

Dans un souci de dynamique régionale, d'harmonisation des pratiques, de rupture de l'isolement professionnel, d'entretien des connaissances professionnelles, la PASS régionale a organisé différents temps de travail auxquels notre équipe a participé:

- Echanges de pratique, appui aux PASS pour l'accueil des migrants, préparation journée Régionale, réunion avec la CPAM...
- Participation aux journées de formation organisées autour des problématiques des personnes étrangères (droits, psycho-traumatisme.)
- Participation au groupe de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 27 du Ségur de la Santé: mise en place de téléconsultations via une équipe mobile à visée départementale porté par la Fondation de la Miséricorde à Caen.

Dans le cadre du travail proposé par l'équipe d'appui aux PASS pour l'accueil des migrants, de nouvelles modalités de collaboration sont travaillées: développer en proximité l'offre de dépistage de la tuberculose, des IST et de vaccination. Un travail conjoint avec le CLAT et le CEGIDD s'est poursuivi sur 2022 et devrait déboucher sur la signature de conventions encadrant ses pratiques, sur 2023.

Ces rencontres au niveau régional sont l'occasion pour le service de rencontrer à nouveau les autres équipes de la Région et de pouvoir échanger de manière formelle et informelle sur leur fonctionnement respectifs.

En avril 2022, un nouveau cahier des charges a été validé au niveau national mettant l'accent sur « L'aller Vers ». Ce cahier des charges correspond globalement à notre fonctionnement actuel. Une rencontre avec l'ARS pour une nouvelle contractualisation PASS/ARS tenant compte du nouveau cahier des charges national s'est tenu en septembre 2022. L'ARS doit nous soumettre un projet de convention.

2.2 Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)

Ces réunions présentent plusieurs enjeux tels que la prévention des maladies et/ou troubles psychiques, une meilleure coordination entre les professionnels pour faciliter la prise en charge du patient, une meilleure information sur la « santé mentale » (échanger sur les représentations pour éviter la stigmatisation) et favoriser l'insertion des patients dans la ville.

La PASS a participé à la mise en place de cette instance favorisant le partenariat et le réseau villehôpital. Le CLSM s'est réuni 2 fois sur 2022. Portées par le GCS et issu du CLSM, la PASS a participé aux Rencontres de Concertation Pluridisciplinaire (RCP). Il s'agit d'aider à la réflexion et d'aide à la décision autour de situations complexes pour les personnes en difficulté de moins de 60 ans. La RCP s'est réunie 4 fois

Pour mémoire, cette action est portée par le GCS dans le cadre de ses dispositifs PASS et DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination). Elle a été officialisée en septembre 2017. Le groupe est constitué de membres permanents issus du secteur sanitaire et social.

Il s'agit de permettre à des acteurs professionnels de pouvoir solliciter une RCP dès lors qu'ils sont confrontés à une situation particulièrement complexe.

La participation à la RCP peut se faire par visio-conférence.

Cette instance de concertation a déjà fait la preuve de l'efficience de l'interdisciplinarité et de la transversalité notamment entre le secteur social et sanitaire.

2.4 Dispositif Garantie Jeune

La PASS était sollicitée pour sensibiliser les jeunes inscrits sur le dispositif porté par la Mission Locale, aux questions des droits à la santé et de l'accès aux soins. Le dispositif Garantie Jeune a évolué en cours d'année. Nous sommes intervenus 1 seule fois sur 2022.

2.5 Commission SIAO:

Le SIAO du Calvados (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) a pour mission d'assurer, sous le pilotage de la DDCS, un service d'orientation vers l'hébergement d'urgence et d'insertion, notamment via la plateforme téléphonique départementale du 115.

Les commissions territoriales sont composées de représentants de structures partenaires du SIAO (prescripteurs, structures d'hébergement et de logement) ainsi que de représentant de l'Etat et des collectivités.

La PASS a participé à 4 commissions sur 2022.

2.6 Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinguance (CLSPD)

Le CLSPD a été créé en 2011 dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ces réunions sont des instances de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité au sein de laquelle s'inscrit un travail de réflexion et d'élaboration d'actions. L'objectif est d'anticiper ou de détecter les évolutions de la délinquance.

Le CLSPD s'est réuni 2 fois en 2022. Poursuite de la participation du GCS, via un membre de la PASS, au travail sur les violences intrafamiliales poursuivi dans le cadre de l'engagement de la ville de Bayeux sur un «contrat local de mobilisation et de coordination sur les violences sexuelles et sexistes » en septembre 2021.

2.7 Echanges AS GCS / AS CHAB

Poursuite des rencontres avec le service social du centre hospitalier Aunay- Bayeux et les différents services du GCS (PASS-EMGD-DAC

2.8 Les rencontres auec les professionnels du Territoire:

Du fait du renouvellement des membres, l'équipe de la PASS a jugé utile de revenir vers ses partenaires:

- Rencontres avec les partenaires du champ sanitaire, social, solidaire ou de l'insertion, associatifs ou institutionnels, afin de repréciser ses missions, les champs d'action et collaborations possibles, notamment vers les acteurs de Caen Ouest et Pré-Bocage.
- La collaboration avec l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) a été concrétisée par une convention entre l'EPSM de Caen et le GCS Axanté. Des accompagnements ont lieu en binôme IDE PASS/ IDE EMPP.

- CHAB:

Une nouvelle convention a été signée avec le CHAB permettant l'accès aux consultations spécialisées pour les bénéficiaires de la PASS.

Une rencontre avec le Centre de Premiers Soins d'Aunay sur Odon a débouché sur l'écriture d'un logigramme pour définir les modalités de sollicitation de notre service.

Un renforcement de la collaboration avec le service du bureau des entrées permet de mieux identifier les personnes ayant un défaut de droits santé afin de leur proposer les services de la PASS.

- SOLIHYA, médiation en santé auprès de la communauté des gens du voyage : La collaboration initiée en 2021, à l'occasion de la pandémie COVID19 n'a pas pu se poursuivre en 2022 faute de disponibilité commune et changement de l'équipe SOLIHYA. Nous ne manquerons pas de reprendre contact en 2023.

2.9 <u>L'accompagnement pédagogique des futurs professionnels</u>

Il s'agit de participer activement à la formation des futurs professionnels et de leur donner l'occasion d'être sensibilisés au phénomène de précarisation et au travail de coordination. Chaque nouveau salarié ou stagiaire du GCS a passé un temps sur la PASS.

2.10 Aller vers les publics - La tenue de permanences :

Ayant identifié une problématique majeure de mobilité sur notre territoire, notre service a décidé de délocaliser une permanence afin d'aller vers les publics fragilisés.

Afin de travailler au plus près des publics en situation de précarité et en concertation avec le foyer Jacques Cornu, foyer d'accueil d'urgence, une permanence mensuelle est assurée par un binôme assistante sociale/ infirmière au sein de la structure.

Les besoins explicités sont très divers; au-delà des droits santé, le principal besoin exprimé concerne les demandes d'aide financière, en lien avec un accompagnement social lié à la santé. Le thème de la santé est abordé au sens large du terme. 12 permanences se sont tenues sur 2022.

Une seconde permanence mensuelle est assurée depuis septembre 2022 au pôle social de l'intercommunalité Cœur de Nacre. Cette permanence se tient le jour de présence de l'épicerie solidaire et nous permet de rencontrer les bénéficiaires et proposer notre service. 4 permanences se sont tenues en 2022.

Ont également été organisées : Des actions de sensibilisation au rattrapage vaccinal, de dépistage des maladies sexuellement transmissibles au sein des structures d'hébergement.

Ce que nous retenons:

- La poursuite de la mise en œuvre de notre plan d'action 2021/2023 issu du projet de service
- La participation aux travaux de la coordination régionale
- La participation à différentes instances dans le champ de la prévention, l'insertion.
- La volonté « d'aller vers » les publics fragilisés pour réduire les freins d'accès à notre service.
- Le renforcement des partenariats et offre de soins avec la signature de nouvelles conventions.

3. Activité de la PASS dans le cadre des parcours de santé

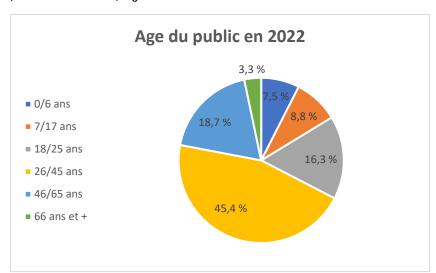
3.1. Demande de prise en charge

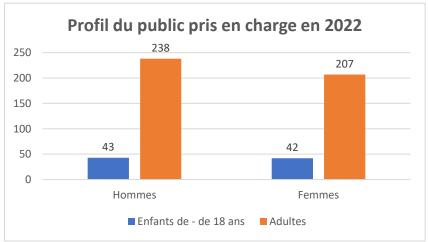
En 2022, la PASS est intervenue auprès de 530 personnes soit une augmentation de 17% par rapport à 2021. 48 situations ont été traitées comme des signalements, avec réorientation des personnes vers un partenaire après écoute de leur besoin, dans un tiers des cas.

398 (soit 75%) concernent des personnes inconnues du service les années précédentes.

3.1a Profil des bénéficiaires :

L'âge moyen des personnes prises en charge est stable, soit 33 ans. La moyenne d'âge est à pondérer car la PASS est intervenue auprès de familles avec des enfants en bas âge (moins de 5 ans). 44% des personnes accompagnées ont entre 18 et 35 ans.



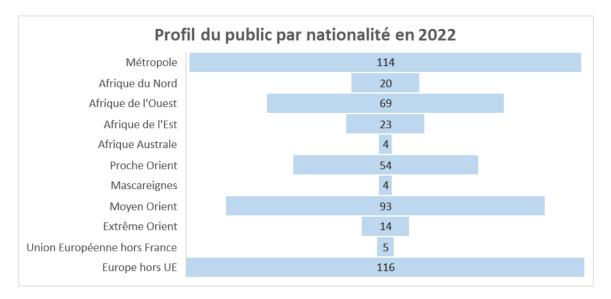




Comme chaque année, les hommes adultes sont toujours plus représentés: 44 % contre 38% de femmes. Le profil des personnes migrantes sur cette année 2022 a évolué, avec l'accueil de femmes seules avec ou sans enfant. Le nombre de familles (couples ou monoparentales) représente 14% et les enfants mineurs représentent 16% contre 10% l'an passé.

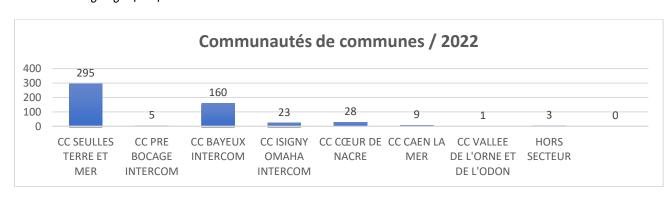
La situation familiale des personnes suivies par la PASS évolue peu par rapport aux années précédentes.

8% des personnes seules ont des enfants mineurs à charge. Près de 90% de ces personnes sont d'origine étrangère, accueillies au sein de foyer d'hébergement avec leurs enfants.



La part du public de nationalité étrangère représente 80% de la file active en 2022. Cette part toujours importante peut s'expliquer par l'accueil des personnes ukrainiennes à compter de mars 2022. Les personnes ukrainiennes ont été accueillies chez des particuliers, en appartements diffus mis à disposition par les particuliers ou les communes, en centre d'hébergement. Si ces personnes ont très rapidement eu accès aux droits santé, la PASS est intervenue pour faciliter un 1^{er} accès aux services de soins, bénéficier d'un suivi spécialisé. Cet accompagnement a concerné 108 personnes majoritairement des femmes avec enfants.

Provenance géographique:



Il nous a paru plus pertinent, du fait de notre souhait d'intervenir en proximité, de recenser par EPCI plutôt que par Canton comme précédemment, les lieux de résidence des bénéficiaires. Bayeux et Creully demeurent les 2 pôles principaux de notre action. Si l'on note une certaine activité sur le territoire de Cœur de Nacre et Isigny-Omaha, nos interventions dans le pré-bocage sont encore rares.

3.1b Critères de vulnérabilité:

- PRECARITÉ

La précarité se traduit par plusieurs critères que le service repère pour chaque situation.

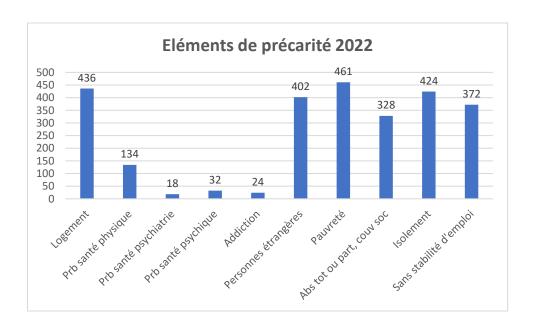
Concernant les ressources, une distinction est faite entre pauvreté et ressources insuffisantes. La différence tient compte du seuil de pauvreté définie selon la définition suivante sur le site de l'observatoire des inégalités (données 2018)

En France, le seuil de pauvreté est de 940 euros ou de 1 128 euros, selon qu'il est fixé à 50 ou à 60 % du niveau de vie médian. Une personne est considérée comme pauvre lorsque ses revenus sont inférieurs.

La PASS a donc pris comme critère de pauvreté le seuil à 60%. Au-dessus de ce seuil mais en dessous de 1 353 euros (SMIC net) pour une personne seule, nous considérons que la personne est en insuffisance de ressource. La PASS tient compte également des charges mensuelles évaluées et le reste à vivre de la personne.

Toutefois, bien que les ressources soient un élément déterminant, elles ne traduisent pas à elles seules une situation précaire.

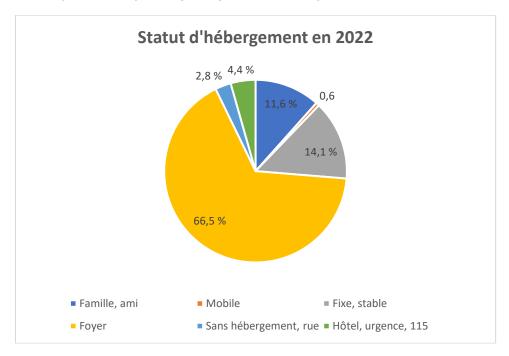
Le graphique ci-dessous démontre bien que la précarité se définit par un ensemble de problématiques corrélées.



La proportion des éléments de précarité est quasi identique aux années précédentes. La situation des personnes migrantes en grande précarité renforce ces éléments récurrents.

- LOGEMENT

Seules 14% des personnes suivies sont locataires ou propriétaires. 84% sont en situation d'hébergement d'urgence, type foyer, hôtel ou chez un tiers. 3% en conditions d'abri de fortune.



En dehors de la situation particulière des personnes migrantes hébergées au CAO de Creully et des personnes ukrainiennes, on constate que les faibles ressources sont un frein à l'accès au logement. Par « Hôtel, Urgences, 115 » ou « sans abri », il faut comprendre qu'il s'agit du statut de l'hébergement au moment de la prise en charge de la situation. Au fur et à mesure, la condition de logement peut évoluer.

La moyenne d'âge des personnes sans abri est de 51 ans, essentiellement des hommes, de nationalité française, allant de 29 à 75 ans.

Une grande part des jeunes de moins de 25 ans rencontrés dans le cadre de la PASS sont des jeunes migrants hébergés en structures d'hébergement, sur le CAES de Creully, sur Bayeux au Foyer J. Cornu ou en hôtel via le 115.

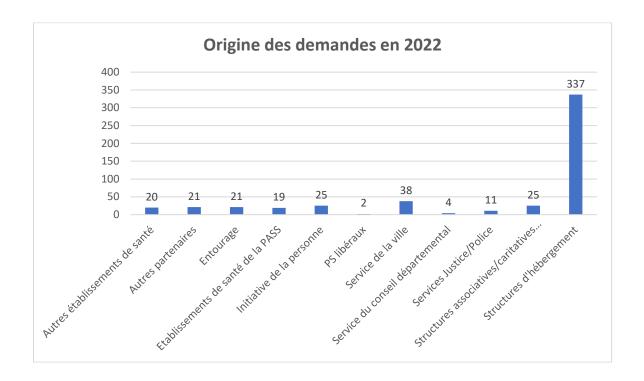
Pour chaque personne rencontrée en demande d'accès aux soins et aux droits à la santé, il est utile d'effectuer une évaluation globale des difficultés et des freins des personnes afin de leur permettre de se soigner. Parfois, il est nécessaire de traiter l'ouverture de droits sociaux (logement, ressources, administratif) afin d'ouvrir des droits à la santé. De même il est important d'accompagner les personnes dans l'accès à des ressources afin de leur permettre d'aller vers le soin plus facilement. La PASS a pour objectif de permettre l'accès aux droits santé et aux soins. Pour cela, nous avons remarqué qu'il est indispensable de voir la situation d'une personne dans son ensemble. Il est donc nécessaire de travailler en partenariat avec d'autres structures et services.

Ce que nous retenons:

- Poursuite de l'augmentation de la file active liée notamment à l'accueil des personnes ukrainiennes.
- Forte proportion des personnes d'origine étrangère, hébergée en foyer
- Augmentation du nombre de femmes seules avec enfants.

3.1c L'origine des demandes d'intervention

Les services demandeurs



En 2022, 63% des demandes proviennent de structures d'hébergement:

- CAES de Creully (pour 73%),
- Foyers Bayeux (13%)
- le site de Saint Gabriel Brecy (12%), accueil temporaire des personnes ukrainiennes

L'hôpital reste une porte d'entrée dans 8% des cas.

Près de 5% des demandes viennent des personnes elles-mêmes, déjà connues de la PASS, le plus souvent par une réactivation de l'aide.

Les autres demandes proviennent de partenaires très différents : services du département, CCAS, CLIC, PMI, services d'insertion, de tutelle, bailleurs sociaux, associations caritatives. Près de 20 services différents.

La prise en charge des bénéficiaires

Si la majorité des demandes, émanant des partenaires, sont adressées directement aux professionnels de la PASS, la présence continue de l'assistante de coordination sur la semaine permet de réceptionner les appels des bénéficiaires, d'assurer une continuité dans la transmission des informations, de rédiger les compte- rendus de synthèses, la gestion des dossiers et archives, le tout contribuant à une continuité des prises en charge.

Le délai entre la demande et la prise en charge de la PASS tient compte du degré d'urgence ou de priorité de la situation. Le service assure une continuité d'accueil des demandes sur la semaine et s'efforce de répondre dans un délai moyen inférieur à une journée.

Toutefois, au-delà de cette moyenne, il convient de prendre en compte le délai entre la prise en compte de la demande et l'intervention en elle-même qui peut être plus ou moins longue en fonction du degré d'urgence ou de priorité de la situation.

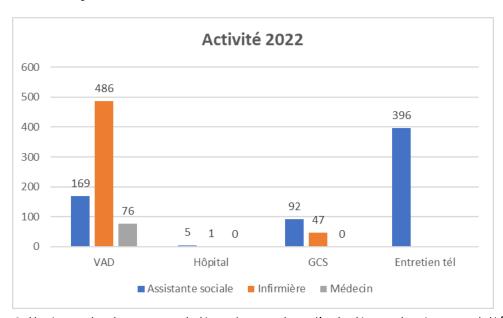
Les personnes migrantes sont vues dans la semaine qui suit leur signalement.

Sur les 530 demandes, après réception de la demande, 48 ont été traitées comme signalement :

Un tiers de ces demandes ont fait l'objet d'une réorientation vers des services partenaires déjà impliqués dans la situation ou relevant de leurs missions. 33 dossiers concernent des personnes qui n'ont pas donné suite à la proposition d'accompagnement.

En 2022, 1272 entretiens physiques ont été réalisés (au GCS, en visite à domicile ou à l'hôpital de Bayeux) par les membres de l'équipe (AS, IDE, Médecin) auquel il faut adjoindre un nombre important d'entretiens téléphoniques notamment pour l'assistante de service social.

Les appels téléphoniques des infirmières ont été valorisés dans les démarches de coordination et d'accompagnement.



Cette importante augmentation du nombre d'entretiens physiques est liée notamment au renforcement du temps infirmier, et de l'augmentation de la file active. Grâce à ce temps supplémentaire infirmier, des visites en binôme IDE/ AS ont pu être organisées facilitant un regard croisé des besoins des personnes (60 entretiens en binôme)

3.2. Accompagnement proposé – modalités de prise en charge

3.2a L'accès aux droits

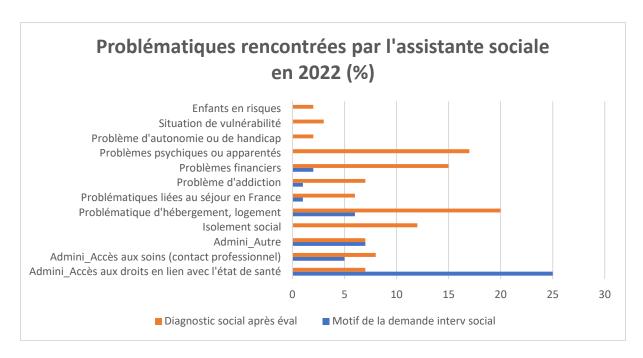
192 personnes ont été accompagnées par l'assistante sociale de la PASS. Dans 72% des cas pour des nouvelles situations.

Le relevé de l'activité sociale au sein de la PASS n'est pas exhaustive du fait des changements d'assistante sociale, notamment pour les 5 premiers mois de l'année 2022.

Les motifs de demande d'intervention principaux sont :

- L'Accès aux droits en lien avec l'état de santé
- L'Accès aux soins
- Les problématiques d'hébergement
- La Vulnérabilité
- Les problématiques liées au séjour en France

Le diagnostic social réalisé, fait émerger des problèmes non exprimés dans un 1^{er} temps : isolement social, problèmes financiers, logement.



Cette évaluation faite, les démarches initiées relèvent de champs très larges, bien au-delà du traitement de la demande initiale;



Parmi les démarches initiées par l'assistante sociale, les actions menées sur l'accès à une couverture maladie +/- une complémentaire restent majoritaires.

Cependant, comme nous l'avons énoncé précédemment, l'accès à des droits santé est rarement la seule problématique traitée. L'évaluation globale en lien avec des partenaires est indispensable. C'est pourquoi nous effectuons un important travail de coordination et de lien partenarial (plus de 1600 actes de liaison partenariale ont été effectués sur 2022 par l'assistante sociale).

Un travail d'ouverture de droits sociaux tel que l'accès à des ressources financières, l'accompagnement vers le logement ou l'hébergement d'urgence, la reconnaissance d'un handicap ou des démarches administratives seules sont nécessaires et indispensables afin d'accompagner la personne dans un parcours de soins et vers le droit commun. Ces actions très variées ne permettent pas une exploitation statistique.

Ce travail s'organise autour d'une volonté de rendre les personnes le plus possible actrices de leur parcours, et de les autonomiser.

La PASS n'est intervenue dans l'accès aux droits santé des personnes migrantes du CAES que pour des situations exceptionnelles d'ouverture de droits en urgence ou lors de blocage. L'assistante sociale a été sollicitée dans les 1ères semaines d'accueil des Ukrainiens sur le sol français le temps que la procédure entre les services de la préfecture et la CPAM s'organise, la délivrance de l'APS ouvrant droit à la CSS, directement.

L'accès aux droits à la santé se réalise de manière préventive ou urgente. Lorsque la personne est hospitalisée et sans droits ouverts, le service répond prioritairement à cette question.

La question des droits à la santé est souvent rendue complexe à l'image des situations rencontrées. Il convient de souligner une nouvelle fois la qualité du travail partenarial avec la Cellule DETRES de la CPAM du Calvados. L'apport technique et la réactivité permettent le plus souvent de répondre aux problématiques. L'expertise et la disponibilité de ce service profitent à la qualité de la prise en charge. Depuis la fin de l'année 2022, l'assistante sociale a accès à l'espace partenaire mis en place par la CPAM. Cette nouvelle plateforme facilite et fluidifie les échanges entre nos services.

Ce que nous retenons:

 Si dans la file active de la PASS, on exclut les personnes migrantes accueillies sur Creully pour lesquelles l'accès aux droits santé est géré par la structure, on constate que les demandes de couverture maladie universelle et complémentaire demeurent la problématique principale traitée la plupart du temps de façon non exclusive.

3.2b L'accès aux soins

Celui-ci s'articule autour de 2 types d'accompagnement :

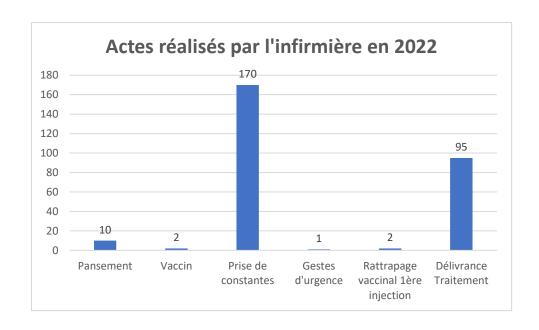
- <u>L'intervention de l'infirmière:</u>

En 1ère intention, auprès des personnes migrantes pour un entretien infirmier permettant de cerner les besoins de santé, de dépistage ou de rattrapage vaccinal. Suite à cette évaluation, une orientation vers une consultation médicale peut être décidée, suivant le statut d'ouverture des droits santé, du lieu d'habitation: médecin généraliste ou médecin de la PASS.

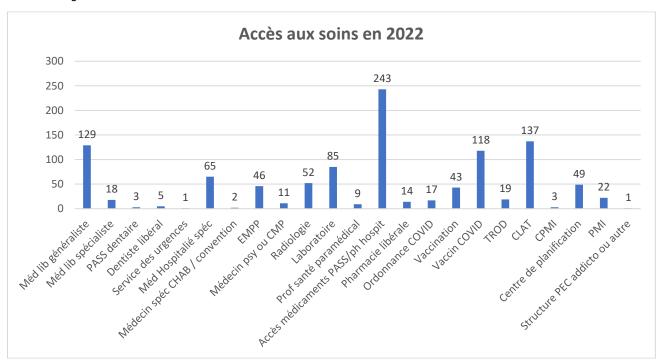
Du fait de l'allongement de la période de présence sur le sol français avant ouverture de droits des personnes ukrainiennes sur le sol français, l'infirmière a été sollicitée pour divers soins tels que suivi de pansement, ablation de fils, prise de constantes, délivrance de traitement, injections, pilulier...

Le renfort de l'offre sanitaire avec une couverture sur toute la semaine a permis de répondre de manière plus satisfaisante à la demande de soins, dans les domaines curatifs, préventifs, éducatifs.

Les infirmières sont intervenues sont 399 situations.



Dans les suites du 1^{er} entretien, en fonction des besoins identifiés et du parcours de santé des bénéficiaires, un travail est mené en terme de prises de rendez-vous, de coordination intégrant les personnes concernées, les structures d'accueil et professionnels (près de 3300 appels, mails, messages...)



De ce tableau se dégage plusieurs évolutions dans l'activité de coordination de soins : - La poursuite d'une activité en lien avec la pandémie de COVID 19 :

- 118 personnes accompagnées dans la mise en œuvre du schéma vaccinal.
- 17 personnes accompagnées pour des tests de dépistage COVID (antigénique ou PCR), sur le début d'année 2022.
- Augmentation significative du besoin de consultation médicale ou de traitement, proportionnée à l'augmentation de la file active.

Courte durée d'accompagnement des personnes migrantes, liées au turn-over sur le centre d'hébergement de Creully, l'initiation d'un parcours de soins pour les personnes ukrainiennes <u>Du soignant libéral à l'hospitalier et inversement</u>

Le recours à la consultation PASS reste donc marginal mais à chaque fois elle a répondu à un besoin identifié et nécessaire évitant le plus souvent une ou des complications médicales voire à terme un passage aux urgences. Généralement, une consultation suffit puisque par la suite les droits santé sont mis en place et le retour vers un médecin généraliste est travaillé.

A noter, le recours sur l'Hôpital aux actes de radiologie (52 actes soit 4,4% du recours aux soins) et de laboratoire (85 actes soit 8,3%) lié en particulier mais pas exclusivement à l'activité auprès des publics migrants. Tous ces actes ne rentrent pas nécessairement dans le champ de la convention signée avec l'Hôpital de Bayeux sur l'accès aux soins à titre gratuit pour les personnes sans droits sécurité sociale ouverts, la PASS étant amenée à prendre des RDV pour des personnes loin du soin mais ayant des droits santé ouverts.

Une carte PASS est délivrée à chaque personne prise en charge par la PASS pour lui faciliter l'accès aux soins dans l'attente de l'ouverture de ses droits

Délivrance de médicaments PASS

126 personnes (31%) ont bénéficié de cette délivrance de médicaments par la PASS pour un nombre total de 243 délivrances. Cet accès se fait selon 2 modalités :

- Via la pharmacie de l'hôpital: Cet accès n'est retenu qu'en ultime recours. La délivrance est réalisée par un membre de la PASS et sur présentation d'une ordonnance médicale. La convention a été actualisée fin 2021.
- Via les pharmacies libérales: Afin de permettre une meilleure réactivité dans la délivrance des ordonnances auprès du public étranger sans droit santé ou en rupture de droits santé, hébergés en centre d'hébergement, une convention a été signée avec la pharmacie en proximité de ce site, permettant l'accès aux traitements prescrits après validation et autorisation de facturation à la PASS.
- la PASS a pu jouer un rôle d'intermédiaire entre le bénéficiaire, les infirmiers libéraux et la pharmacie afin d'organiser la sécurisation de la dispensation des médicaments.

Il convient de souligner le travail de proximité mené avec les médecins généralistes libéraux. L'action repose sur deux points essentiels :

- Permettre la prise en charge d'un nouveau patient.
- Réenclencher un suivi auprès du médecin traitant. Le plus souvent le patient n'ose pas se rendre chez son médecin traitant car il ne peut pas payer sa consultation et il n'a plus de couverture santé. Nous constatons également souvent la non-observance et l'absence de suites données aux soins prescrits.
 - Le service prend alors contact avec le médecin qui dans la majorité des cas accepte de revoir son patient; dans certains cas en lien le plus souvent avec des rendez-vous non honorés ou des problèmes comportementaux, nous pouvons être amenés à essayer de trouver un nouveau médecin traitant pour le patient.
- Situation particulière du CAES de Creully, où suite à la première visite de l'infirmière de la PASS, des problèmes de santé sont identifiés. Les médecins généralistes de Creully acceptent de les voir dans la majorité des cas gracieusement. 90 consultations ont été sollicitées.

L'accès à un médecin généraliste traitant

En 2022, la PASS a été régulièrement sollicitée pour obtenir une orientation vers un médecin généraliste acceptant de nouveaux patients. Cette problématique est devenue récurrente, notamment pour les personnes d'origine d'Ukrainienne...

Cette situation est toujours critique du fait de départs à la retraite non remplacés sur plusieurs communes du territoire.

C'est dans ce contexte, que le médecin de la PASS, est intervenu, afin de permettre une continuité des soins, le temps de retrouver un médecin traitant.

Accès aux soins de spécialité:

Le tableau fait apparaître très peu de RDV dentaire par exemple, car l'offre de soins est quasi inexistante pour de nouveaux patients notamment sur le secteur de Bayeux. Notre tableau relève le nombre de RDV obtenu et non le besoin de RDV dentaire.

L'offre de soins en cardiologie est elle aussi problématique.

Même si la demande est moins fréquente, les professions paramédicales telles que kinésithérapie, orthophonie sont elles aussi très difficiles d'accès.

L'intervention du médecin de la PASS :

Suite au départ du médecin de la PASS fin 2021, un nouveau médecin a pris ses fonctions en januier 2022.

73 situations ont nécessité l'intervention du médecin dont 55 nouvelles situations;

la présence d'un médecin au sein de l'équipe a permis de répondre aux principales problématiques :

- Evaluation des besoins de santé chez des personnes en rupture de soin ou de suivi médical, personne migrante nouvellement arrivée sur Bayeux.
- Consultation le plus souvent réalisée au domicile de la personne (identification fréquente d'un problème de mobilité); identification des besoins médicaux; prescription médicale si besoin afin d'éviter les ruptures de traitement; prise de contact avec les professionnels de santé identifiés par la personne, récupération des CR médicaux..., afin de réinitier un suivi médical dans le cadre du droit commun.

Ces interventions se font toujours en deuxième intention, après évaluation de la situation et introduction du médecin par un autre membre de l'équipe, infirmière ou assistante de service social.

Dans les ¾ des cas, une seule consultation est assurée avant réorientation vers les professionnels libéraux ou hospitaliers du territoire.

Les problèmes de santé identifiés lors de ces consultations:

Sur le plan des pathologies rencontrées, on constate l'importance de problématiques multiples de santé liées à l'alcool et des troubles psychologiques ou psychiatriques. Nos patients sont souvent suivis conjointement par l'addictologie, ou par la psychiatrie (hôpital ou CMP).

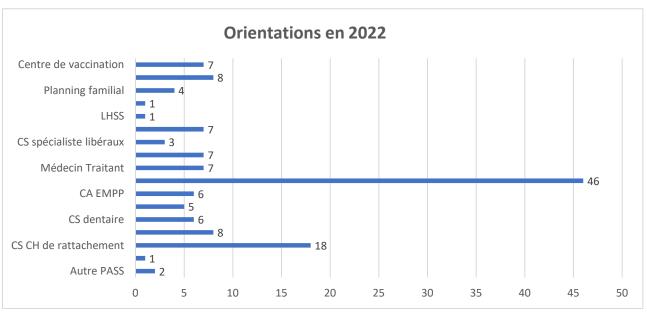
A l'issue des consultations, le plus souvent une ordonnance de médicaments est délivrée afin de limiter les ruptures de traitement. La majorité des actions entreprises a cependant pour but de relayer la prise en charge vers les structures existantes, une fois que l'ouverture des droits à la santé le permet. L'intervention de la PASS se veut ponctuelle et n'a pas pour but de proposer un suivi des pathologies chroniques tel que le fait un médecin traitant.

Le frein principal est justement la difficulté à trouver un médecin traitant, surtout à Bayeux ou pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

Dans l'attente d'une stabilisation de la situation sociale ou d'hébergement, le médecin de la PASS a pu assurer un suivi prolongé pour quelques patients en rupture de soins.

De la même façon, le suivi a parfois dû être prolongé du fait de la difficulté à trouver un médecin traitant.







Le nombre important d'actions de « Prévention, Dépistage » est lié à la prescription de la radiographie pulmonaire dans le cadre du dépistage de la tuberculose chez les personnes migrantes.

<u>L'accompagnement physique</u>

En 2022, l'infirmière ou l'assistante de service sociale ont effectué 34 accompagnements physiques vers un acteur social ou un acteur médical/soignant.

Il ne s'agit pas d'accomplir une simple mission de transport mais de permettre d'accompagner la personne dans une démarche. Il est bien entendu que plusieurs facteurs sont souvent réunis pour déclencher ce type de prise en charge.

La mobilité de la PASS est un atout majeur face à un territoire qui souffre d'une problématique de mobilité connue et reconnue par tous les acteurs.

Ce que nous retenons:

- La plus-value des visites en binôme pour une évaluation globale des besoins sociaux et sanitaires.
- Intérêt d'une évaluation médicale pour des personnes en rupture de soins
- Augmentation des délivrances de traitement par la PASS
- L'adaptation de l'équipe aux nouveaux besoins identifiés et la mobilité de la PASS sont un atout dans la prise en charge
- La PASS continue d'être un lien entre les acteurs libéraux et hospitaliers
- La difficulté à trouver des professionnels libéraux dans certaines spécialités (dentiste, cardiologue, kinésithérapie, médecin généraliste) notamment sur le territoire de Bayeux.

3.3. Prise en charge des personnes étrangères

Cet accompagnement a modifié depuis 2017 le fonctionnement des PASS du fait de l'accompagnement spécifique qu'il requiert. Les personnes d'origine étrangère représentent 80% de la file active.

La PASS est intervenue de plusieurs façons :

<u>Sur le CAES de CREULLY</u>où depuis juillet 2017, la PASS est sollicitée pour travailler à la prise en charge sanitaire de personnes étrangères accueillies sur le centre d'hébergement, selon un protocole d'intervention établi avec les différents acteurs.

Un protocole de prise en charge sanitaire en fonction des besoins repérés permet de définir le parcours des personnes migrantes

Ainsi sur 2022, 246 personnes ont été accompagnées, contre 214 en 2021. Cette augmentation s'explique par le changement de statut du centre de Creully, devenu pour la moitié de ses places un centre d'Accueil et Evaluation Sociale. Les résidents sont rapidement réorientés par l'OFII vers des HUDA.

La PASS ne rencontre pas de difficultés majeures; Les besoins médicaux sont couverts grâce au bénévolat des médecins de Creully et d'un public globalement en bonne santé.

L'infirmière de la PASS, assure une consultation avancée sur le CAES pour rencontrer toutes les personnes accueillies.

Les droits sociaux sont ouverts dès que possible par l'équipe du CAES.

La difficulté majeure rencontrée est la barrière de la langue. L'entretien se fait souvent dans un anglais approximatif ou avec l'aide d'un compatriote qui traduit les propos et se fait l'interprète.

En fonction des problèmes de santé ou besoins identifiés, différentes actions sont entreprises :

- Prise de constantes si nécessaire, action d'information, d'éducation ou de prévention
- Une prise de RDV pour la réalisation d'une radiographie pulmonaire de dépistage de la tuberculose par la PASS de la Fondation de la Miséricorde à Caen, sur délégation du CLAT, si le temps de séjour du résident le permet.
- Le dépistage via le TROD, d'une exposition aux virus de l'Hépatite et du Sida, s'est interrompu courant 2021 du fait du turn-over important des résidents et de la restructuration de la PASS de la Fondation de la Miséricorde. 2 actions de dépistage ont été réalisées sur site auprès des résidents du centre. 19 personnes ont ainsi bénéficié d'un TROD.
- Une prise de RDV à la PASS Dentaire de la Miséricorde si besoin urgent de soins dentaires, malgré un délai de RDV insatisfaisant face au besoin.
- Une demande de consultation auprès d'un des médecins généralistes de Creully si problème de santé urgent à traiter.
- Contact avec la PMI pour le suivi des enfants de moins de 6 ans.
- La prise de RDV au service de santé sexuelle du département pour les femmes qui le souhaitent.
- La proposition systématique de la vaccination COVID19
- La proposition de rattrapage vaccinal lors de demies-journées sur site.
- L'accompagnement de l'équipe d'intervenants sociaux du CAES pour les questions sanitaires

En lien avec ses consultations, dans l'attente de l'ouverture des droits santé, la PASS via les conventions signées avec l'Hôpital de Aunay-Bayeux, a été sollicitée pour la réalisation d'examens biologiques et/ou radiologiques, la délivrance de traitements médicamenteux, le suivi de grossesse. Pour les personnes accueillies sur le centre sur des places HUDA, la PASS, une fois les droits santé ouverts, reste à disposition des résidents et de l'équipe d'intervenants sociaux, pour la mise en œuvre de parcours de soins.

L'assistante sociale de la PASS a été sollicitée afin de débloquer quelques situations d'accès aux droits santé et sociaux.

Sur l'ensemble du territoire de la PASS, hors Creully:

La situation particulière des personnes ukrainiennes à compter de mars 2022 : La Pass a déjà été sollicitée par différents partenaires, au fil des mois en fonction de l'évolution de la situation :

- Les CCAS des communes
- La CRF
- Un collectif de bénévoles
- L'association REVIVRE
- Coallia, dans le cadre de l'ouverture du centre d'hébergement sur Saint Gabriel Brecy
- Des particuliers

108 personnes, majoritairement des femmes avec quelques enfants ont été rencontrées. Ces personnes ne présentaient pas de problème de santé majeur, ayant jusqu'à maintenant un suivi correct dans leur pays. Les droits santé étant ouverts rapidement suite à leur APS (Autorisation provisoire de séjour), notre travail a consisté en une 1ère évaluation sanitaire si besoin, la proposition d'un dépistage de la tuberculose par Radiographie pulmonaire, la vaccination COVID, la mise en lien avec des professionnels de santé du territoire, la prise de rendez-vous en cas de pathologies repérées, un accès si besoin à un soutien psychologique, accompagnement dans des démarches administratives. Sauf exception, nos interventions ont été brèves.

Sur l'ensemble du territoire et principalement Bayeux du fait de l'offre d'hébergement et d'accompagnement :

Le Foyer Jacques Cornu, les hôtels en lien avec le 115, le centre d'hébergement de 10 places « La Maison » géré par l'association 2 chosesl'une.

47 personnes adultes seules ou en couple ont été accompagnées ; 13 d'entre elles hébergées via le 115 en hôtel, 16 en foyer, 8 en hébergement stable, 10 chez des amis ou sans domicile fixe.

15 familles dont 11 personnes seules avec enfants ont été accompagnés par la PASS tous dans des situations d'hébergement précaire.

La prise en charge de ce public nécessite un temps d'intervention chronophage et souvent complexe. La langue et la culture sont des freins à l'intervention. La non-maitrise de l'anglais, de la lecture rajoutent à ce phénomène.

Le recours a un service d'interprétariat professionnel a permis dans plusieurs situations complexes de faciliter l'adhésion au projet de soins (dans 7 situations)

Même des problématiques simples., comme expliquer, par exemple, à une famille où se trouve l'hôpital, les associations caritatives, les services de PMI du département...devient un exercice professionnel nécessitant une perpétuelle adaptation.

Le manque de proximité avec les services comme France Terre d'asile (FTDA), basé à Caen rend la coordination difficile.

La présence d'un médecin au sein de l'équipe PASS permet de faire si besoin une première évaluation des besoins médicaux et une orientation vers les services médicaux adéquats.

La PASS travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives et les hôteliers pour permettre une prise en charge des besoins primaires (se nourrir, se vêtir...) car les familles arrivent sur une ville sans aucune orientation autre que l'adresse d'un hôtel. Elles sont souvent reçues par la Croix Rouge, repérée du fait de l'image internationale de l'aide aux plus démunies.

La PASS intervient également auprès de femmes étrangères enceintes (9 femmes accompagnées sur 2022). Le suivi nécessite une coordination de la situation en lien avec les professionnels de santé mais également le secteur médicosocial du département (PMI/Centre de santé sexuelle/service social) et les secteurs caritatifs.

L'accompagnement de ces personnes mobilise souvent tous les membres de l'équipe AS/IDE/ Médecin.

Ce que nous retenons:

- L'accompagnement social mené ne se limite pas à l'ouverture des droits santé mais il relève d'un accompagnement plus global, avant passation vers d'autres services lorsque les principaux droits sont ouverts, afin de ramener les personnes dans le droit commun.
- Une augmentation de la part des personnes d'origine étrangères dans notre file active (80%)
- Réponse aux besoins des personnes en demande d'asile ou en situation irrégulière en ajustant ces interventions en complémentarité avec l'accompagnement assuré par les partenaires locaux
- Réponse aux sollicitations dans le cadre de l'accueil des personnes ukrainiennes sur le sol français, en partenariat avec les acteurs locaux du territoire.
- Un recours fréquent au CLAT via la PASS de la Miséricorde pour assurer le dépistage de la tuberculose.
- L'accompagnement de ces personnes nécessite une actualisation des connaissances permanentes liées à l'évolution des textes règlementaires et des dispositifs mis en place
- Un recours à l'interprétariat professionnel est possible en cas d'absence de solution en local.
- Le manque d'associations et services liés à la régularisation des personnes en situation irrégulière sur le territoire de Bayeux.

Dans l'ensemble, les situations suivies par la PASS ont un niveau de complexité important, signe d'une démarche plus qualitative que quantitative.

Depuis 2015, le service travaille en collaboration avec la Plateforme territoriale d'Appui PTA devenu Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) en avril 2022. Les missions bien que différentes se retrouvent parfois à un carrefour complémentaire dans les interventions.

La PASS participe chaque semaine au staff de régulation entre dispositifs. Ce Staff s'est réuni 16 fois sur 2022.

4. Ce que nous retenons et perspectives:

- Suite à la réécriture de son projet de service, l'équipe a établi un plan d'action sur 3 années avec la volonté de renforcer le « ALLER VERS » les publics fragilisés. Les premières actions ont été lancées.
- La mission de coordination de la PASS demeure importante. Son implication dans la dynamique territoriale permet de participer à l'action du territoire et à une réflexion partagée avec les acteurs locaux. Elle participe au projet de santé de son territoire.
- L'équipe a renforcé son partenariat avec l'hôpital de proximité (CHAB) avec la signature d'une convention pour l'accès aux consultations spécialisées.
- Le travail de partenariat avec l'EMPP afin de proposer un accès aux soins psychiatriques pour un public vulnérable, sur tout notre territoire.
- La poursuite du développement des partenariats et l'investissement du territoire étendu depuis 2021 sur Caen Ouest, avec la mise en place d'une permanence sur le pôle social de Cœur de Nacre.
- Les travaux initiés avec la coordination régionale des PASS et la mission d'appui à la prise en charge des migrants ont pu se poursuivre, notamment sur les actions de dépistage avec le CLAT, le CEGIDD dans l'attente de la signature d'une convention.
- L'intégration de la PASS dans le dispositif de téléconsultations via une équipe mobile à visée départementale porté par la Fondation de la Miséricorde à Caen.
- Côté Activité sur 2022, le nombre de prises en charge a augmenté de près de 20% du fait notamment de l'accueil des personnes ukrainiennes.
- La persistance de la pandémie de la COVID19, les évolutions de sa prise en charge ont mobilisé l'équipe tout au long de l'année autour du maintien des gestes barrière, la sensibilisation à la vaccination et l'accompagnement dans la prise de rendez-vous vaccinaux auprès des publics précaires.
- La nécessité d'entretenir le travail partenarial concernant l'accompagnement social, notamment en permettant que la PASS reste bien identifiée des partenaires, dans le respect de nos missions et des missions de chacun.

- Poursuivre l'implantation de la PASS sur tout le territoire du GCS notamment le pré-bocage dont le secteur d'Evrecy.
- Mettre en place selon des besoins de soins infirmiers une convention avec les cabinets infirmiers libéraux dont une expérimentation avec un cabinet à Creully en cours.
- Renforcer la structuration du parcours de santé des primo arrivants avec :
- Finalisation d'une convention avec le CLAT et le CHAB permettant de reprendre en proximité le dépistage de la tuberculose et la réalisation des radios pulmonaires.
- Finalisation d'une convention avec le CEGIDD pour proposer des TROD en proximité sur un public ciblé.
- Renforcer le partenariat avec l'équipe de la vaccination régionale pour élargir la proposition de rattrapage vaccinal.
- Renforcer l'aller Vers via la Participation à la maraude de le CRF, dans l'objectif de mieux connaître les personnes SDF sur Bayeux, les lieux de squat, et identifier les besoins.
- Reprendre contact avec SOLIHA et le professionnel nouvellement missionné pour rencontrer à nouveau les communautés des gens du Voyage de notre territoire.
- Réécriture de notre projet de service et d'un nouveau plan d'action :
 Le projet de service et son plan d'action actuel sont établis sur 3 ans, et se terminent fin 2023.
 Nous nous donnons l'année 2023 afin d'établir un nouveau plan pour les 3 prochaines années.
- Signature d'une nouvelle contractualisation PASS Axanté /ARS tenant compte du nouveau cahier des charges national des PASS.